



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 février 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », tenue le mercredi 10 février 2021.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Barbara **Woodward**



Annexe I

Exposé de M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme

Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères condoléances aux gouvernements et aux peuples d'Afghanistan, d'Autriche, de France, d'Iraq, du Mozambique, du Niger, du Nigéria, du Pakistan, de Somalie et de tous les autres États Membres qui ont récemment subi des attentats terroristes. Mes pensées les plus sincères et ma sympathie vont aux survivants et aux familles des victimes.

Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter le douzième rapport (S/2021/98) du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, comme le prescrit la résolution 2368 (2017).

Je suis heureux que la Sous-Secrétaire générale Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), se joigne à moi pour présenter ce rapport, que nos bureaux ont préparé conjointement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Edmund Fitton-Brown.

La menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) fait peser sur la paix et la sécurité internationales augmente de nouveau. Il est crucial que les efforts des États Membres restent focalisés et unis pour la contrer, malgré les problèmes et les conflits de priorités occasionnés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Bien que l'EIIL n'ait pas élaboré de stratégie efficace pour tirer profit de la pandémie, ses tentatives de se regrouper et de revigorer ses activités se sont encore intensifiées durant la seconde moitié de 2020. Sa structure centrale en Iraq et en Syrie et ses affiliés dans d'autres zones de conflit ont continué à mettre à profit les perturbations causées par le virus pour intensifier leurs opérations, menant un certain nombre d'attaques très médiatisées. Les combattants de l'EIIL ont conservé leur capacité de se déplacer et d'opérer, notamment de part et d'autre des frontières non protégées.

À mesure qu'ils s'implantent et gagnent en autonomie et en force, les affiliés de l'EIIL dans la région pourraient fournir au groupe de nouvelles capacités et options pour mener des opérations extérieures. Les États Membres préviennent que l'EIIL pourrait recouvrer la capacité d'organiser des attaques dans différentes régions du monde en 2021.

En dehors des zones de conflit, le risque d'exposition à la propagande et à l'incitation de l'EIIL a continué de croître, étant donné que les gens, surtout les jeunes, passent plus de temps chez eux et en ligne. Cela pourrait susciter une vague soudaine d'attaques dans certains pays au moment de l'assouplissement des restrictions de déplacement imposées en raison de la COVID-19. Le bilan socioéconomique et les retombées politiques de la pandémie pourraient entre-temps accentuer davantage la menace à long terme posée par l'EIIL et d'autres groupes terroristes, en agrandissant le vivier de personnes vulnérables à la radicalisation et au recrutement.

L'EIIL a pour principal objectif de se reconstituer en Iraq et en Syrie, où la communauté internationale continue de se heurter aux vestiges du soi-disant « califat » du groupe. Quelque 10 000 combattants de l'EIIL, dont des milliers de terroristes étrangers, restent actifs dans la région, la majorité d'entre eux en Iraq, menant une insurrection prolongée. Ces importants vestiges constituent une menace

mondiale majeure à long terme. Ils sont organisés en petites cellules qui se cachent dans le désert et les zones rurales et se déplacent de part et d'autre de la frontière entre les deux pays, perpétrant des attaques.

Plus tragique encore, la communauté internationale n'a guère progressé dans le traitement de la situation des milliers de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, soupçonnées d'avoir des liens avec l'EIIL et détenues dans des conditions précaires dans la région. La situation humanitaire et les conditions de sécurité déjà déplorable dans les centres de détention et les camps de déplacés se détériorent encore davantage, en particulier dans le camp de Hol. Les droits de l'homme les plus fondamentaux sont bafoués, et de nombreux cas de radicalisation, de collecte de fonds, de formation et d'incitation terroristes ont été signalés. Près de deux ans après la défaite territoriale de l'EIIL, quelque 27 500 enfants étrangers sont toujours en danger dans les camps du nord-est de la Syrie ; parmi eux, environ 8 000 sont originaires d'une soixantaine de pays autres que l'Iraq et 90 % ont moins de 12 ans.

Les défis considérables auxquels sont confrontés les États Membres pour protéger les personnes vulnérables, garantir que les auteurs de crimes terroristes répondent de leurs actes et assurer la sécurité ne perdent rien de leur urgence ni de leur complexité avec le temps, bien au contraire. Ces défis et risques s'accroissent du fait de l'abandon et pourraient avoir des répercussions durables non seulement dans la région, mais aussi au niveau mondial.

En octobre de l'année dernière, l'EIIL a rappelé que l'organisation d'évasions de prison et l'aide aux fugitifs étaient une priorité pour lui. En outre, le groupe sait pertinemment que toute épidémie de COVID-19 a un retentissement, sur le plan de la propagande, et suscite une agitation dans les centres de détention.

Au-delà de l'urgence humanitaire, de l'impératif moral et des obligations légales, il est impératif d'agir sur le plan de la sécurité stratégique. Par conséquent, je voudrais réitérer l'appel du Secrétaire général lancé aux États Membres en faveur du rapatriement de plein gré des adultes et des enfants bloqués en Iraq et en Syrie, avec le consentement des gouvernements concernés et dans le respect du droit international.

Les efforts déployés par plusieurs États Membres à cet égard sont louables, notamment le Kazakhstan, la Fédération de Russie et l'Ouzbékistan, qui ont rapatrié des centaines d'enfants touchés par la catastrophe dans le nord-est de la Syrie. D'autres États, notamment européens, ont procédé à moins de rapatriements. J'espère qu'ils intensifieront activement leurs efforts. Je les encourage tous à partager leurs informations avec l'ONU et leur expérience avec les autres États Membres, afin que nous puissions résoudre collectivement cette situation intenable.

Au cours des six derniers mois, l'EIIL a été particulièrement actif dans un certain nombre d'États d'Afrique touchés par le conflit. Ses affiliés en Afrique de l'Ouest ont mené de nombreuses attaques contre les militaires et les civils à la fin de 2020 dans la zone des trois frontières située entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger et dans le bassin du lac Tchad, faisant preuve de détermination et d'adaptabilité.

La « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » apparaît comme un affilié fort de l'EIIL dans la région, doté de tactiques et de capacités très poussées et enhardi par ses récents succès opérationnels au Mozambique et en République démocratique du Congo.

En Europe, une série d'attentats perpétrés en France, en Allemagne, en Autriche et en Suisse, en partie inspirés par l'EIIL, ont rappelé brutalement la menace diffuse que représentent les attentats terroristes commis par des acteurs isolés. Ils ont également ravivé les débats en Europe sur la manière de remédier à la radicalisation terroriste en prison et de garantir l'efficacité des programmes de déradicalisation et de réintégration et le suivi des délinquants terroristes à leur sortie de prison.

En ce qui concerne l'Asie, on estime que l'entité affiliée à l'EIL en Afghanistan dispose encore de 1 000 à 2 200 combattants dispersés dans plusieurs provinces. Malgré la dégradation de ses capacités militaires, elle a continué d'exploiter les difficultés dans le processus de paix afghan et a commis un certain nombre d'attentats très médiatisés.

L'EIL conserve également une capacité de résistance en Asie du Sud-Est et comprend bon nombre de factions. Des femmes continuent de jouer un rôle dans des attentats-suicides, et deux attaques de ce type se sont produites aux Philippines en août 2020.

La Sous-Secrétaire générale Coninx fournira des informations sur l'appui que le système des Nations Unies continue d'apporter aux États Membres pour contrer la menace posée par l'EIL pendant la pandémie de COVID-19.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué à innover et à travailler en étroite collaboration avec tous nos partenaires dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin d'assurer la continuité des opérations, en mettant en place des outils supplémentaires d'appui.

Je voudrais donner brièvement quelques exemples clefs.

Tout d'abord, en août 2020, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, au sein du Bureau, a lancé un nouveau pacte mondial pour coordonner avec l'UNICEF la fourniture par 15 entités des Nations Unies, y compris la DECT, aux États Membres qui en font la demande, d'un appui en ce qui concerne les personnes qui rentrent au pays ou qui restent dans le nord-est de la Syrie et en Iraq.

Les entités des Nations Unies ont déjà élaboré bon nombre de propositions dictées par le terrain afin d'appliquer le pacte mondial en Asie centrale et en Iraq, ce qui est possible grâce aux récentes contributions des pays donateurs.

En septembre 2020, le Centre a également lancé un Programme mondial sur les poursuites, la réadaptation et la réintégration, en étroite coopération avec la DECT et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre duquel nous avons élaboré des projets pour apporter une assistance à l'Indonésie, au Burkina Faso et aux États du bassin du lac Tchad. Si la demande nous en est faite, nous sommes également prêts à apporter une assistance au Mozambique dans ce domaine. Ces efforts sont pleinement conformes aux exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux Principes directeurs de Madrid relatifs aux combattants terroristes étrangers et à l'additif correspondant.

Deuxièmement, nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par mon Bureau pour aider les États Membres à appliquer les résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019). Le programme a utilisé une méthodologie d'évaluation en ligne mise au point avec la DECT pour mener des évaluations virtuelles approfondies à l'intention du Botswana, de Djibouti, de la Gambie, des Maldives et de la Sierra Leone. Nous avons également organisé les deux premières formations en ligne dans le cadre du programme, en octobre 2020 à l'intention du Botswana et en janvier 2021 à l'intention de la Sierra Leone.

Troisièmement, nous avons continué d'appliquer le programme mondial intégré de renforcement des capacités relatif à la lutte contre le financement du terrorisme lancé par le Centre en juin de l'année dernière, en réponse aux résolutions 2462 (2019) et 2482 (2019). Des ateliers de formation virtuelle sur la protection du secteur à but non lucratif contre tout détournement par des terroristes ont été organisés avec succès à l'intention du Bahreïn et du Tadjikistan.

Et, quatrièmement, le mois dernier, nous avons lancé un nouveau programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, y compris les systèmes de drone aérien, avec nos partenaires au sein de la DECT, d'INTERPOL, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à la résolution 2341 (2017). Ce programme aidera les États Membres bénéficiaires à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour protéger les cibles vulnérables, et organisera des formations opérationnelles et fournira des services de tutorat pour appuyer leur mise en œuvre.

En cette année marquée par des jalons importants, tels que le vingtième anniversaire de la résolution 1373 (2001), le moment ne saurait être plus opportun pour les États Membres de renouveler leur attachement à l'action multilatérale contre le terrorisme, menée sous l'égide de l'ONU. Le Conseil de sécurité a déjà montré la voie. La Déclaration du Président du Conseil de sécurité, du 12 janvier, souligne la nécessité « d'intensifier l'action internationale unifiée et concertée menée » face au fléau du terrorisme.

Nous devons vaincre l'EIIL dans le cyberspace. Nous devons être prêts à faire échouer de nouvelles attaques de l'EIIL dans différentes régions du monde. Nous devons nous attaquer à la menace posée par ses affiliés régionaux, en particulier en Afrique. Et nous devons résoudre d'urgence le problème de longue date des membres de l'EIIL, et en particulier des femmes et des enfants, bloqués en Syrie et en Iraq, si nous voulons prévenir la résurgence de ce groupe.

Le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, continuera à apporter son concours aux États Membres dans leurs efforts pour relever ces défis.

Annexe II

Exposé de M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité le douzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/98). Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov d'avoir donné un aperçu du rapport et à féliciter de leur précieuse contribution au rapport le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créée par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida, et les personnes et entités qui leur sont associées.

Nous sommes toujours confrontés à un paysage mondial complexe et instable en matière de sécurité. Le terrorisme transnational n'est que l'un des nombreux défis contemporains qui se chevauchent auxquels nous sommes confrontés – et dont chacun exige une réponse coordonnée et multilatérale.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) constitue le défi le plus urgent. Elle a également exacerbé ou accéléré bon nombre des problèmes sous-jacents qui alimentent les autres défis, ce qui donne lieu à une situation précaire. Comme nous l'avons entendu, à court terme, la pandémie ne semble pas avoir exacerbé la menace posée par l'EIIL ou d'autres groupes terroristes. Les mesures prises par les États Membres pour enrayer la propagation du virus, telles que les restrictions de déplacement et de rassemblement, continuent d'entraver les déplacements des terroristes, leurs réunions ou leur accès à des cibles éventuelles en dehors des zones de conflit. Dans les zones de conflit, les terroristes ont toutefois conservé la même capacité de se déplacer et d'opérer, malgré la pandémie.

Ces conclusions font écho à celles du dernier rapport de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) sur l'impact de la COVID-19 sur le terrorisme, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent, qui a été publié en décembre 2020.

La force des affiliés de l'EIIL en Afrique reste particulièrement préoccupante, car elle continue d'exacerber une situation humanitaire qui s'aggrave dans de nombreuses régions.

Afin de contribuer à remédier à cette situation, le Comité contre le terrorisme (CCT) et les Comités du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés prévoient d'organiser une réunion publique d'information commune cette année sur le thème « L'EIIL en Afrique : nature de la menace et réponses ».

L'analyse de la DECT indique également que la COVID-19 a détourné l'attention de plusieurs problèmes de longue date en matière de politiques antiterroristes ou réorienté les ressources destinées à y remédier. Les entités des Nations Unies restent profondément préoccupées par le sort tragique des centaines de milliers d'individus, pour la plupart des enfants et des femmes, bloqués dans des camps et des prisons en Iraq et en République arabe syrienne. Ces personnes ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux quotidiens parce qu'elles n'ont pas accès à la nourriture, aux médicaments, à l'hygiène et à un abri. La COVID-19 a restreint encore plus leur accès à l'assistance humanitaire et entraîné la suspension de certains services de protection et d'appui.

Toutefois, les États Membres continuent de se heurter à des difficultés dans leurs efforts pour rapatrier leurs ressortissants, y compris des femmes, des hommes, des enfants et des personnes âgées, de l'Iraq et de la République arabe syrienne. Les États continuent également de se heurter à des obstacles importants dans leurs efforts pour que les auteurs des crimes commis par l'EIIL répondent de leurs actes et pour garantir justice et réparation aux nombreuses victimes de l'EIIL.

La COVID-19 a obligé de nombreux États à retarder les audiences ou a fait traîner les procédures en longueur, a entraîné des détentions préventives prolongées et a laissé des affaires en souffrance. Et cela a également entravé l'accès des victimes du terrorisme à l'action en justice.

Néanmoins, il est important de faire le bilan des progrès qui ont été réalisés, aussi bien au cours des six derniers mois que depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général sur l'EIIL (S/2016/92), en 2016.

Bien que les niveaux de violence terroriste aient fluctué – et continueront sans doute de le faire –, on observe une tendance continue et bienvenue à la baisse depuis cinq ans.

La menace terroriste a évolué, tout comme la réponse de l'ONU à cette menace. Cette réponse a été le résultat de l'adoption par le Conseil de sécurité d'un certain nombre de résolutions qui ont constamment souligné la nécessité de renforcer la coopération et la coordination internationales, ainsi que la nécessité de garantir une approche de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui soit respectueuse des droits humains et qui tienne compte des questions de genre.

La DECT a joué un rôle à part s'agissant d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre ces résolutions en collaborant et en dialoguant avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires d'exécution, ces derniers mois, principalement par l'intermédiaire d'outils en ligne, bien sûr.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que l'Iraq et la République arabe syrienne continuent d'être au cœur des objectifs de l'EIIL. Sous la direction du CCT, la DECT prévoit d'effectuer une visite d'évaluation et de suivi hybride en Iraq et dans d'autres États voisins. Cela nous permettra de recenser les défis qui doivent encore être relevés afin de contrer efficacement l'évolution de la menace dans la région.

Par ailleurs, la DECT continue de donner la priorité aux recommandations que le Comité a faites aux États Membres concernant le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers anciennement associés à l'EIIL.

Nous avons récemment lancé une initiative conjointe avec le Gouvernement indonésien, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme sur le renforcement de la supervision et du traitement communautaire pour la réhabilitation et la réinsertion des personnes accusées et coupables d'actes terroristes et extrémistes violents. Cette initiative, qui est appuyée par les Gouvernements britannique et japonais, permettra de recenser les bonnes pratiques à diffuser dans l'ensemble de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Les efforts déployés actuellement par la DECT pour aider les États Membres à revoir et à actualiser leur législation nationale ont renforcé leur capacité de traduire les terroristes en justice tout en protégeant et en promouvant le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

En coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et en concertation avec d'autres acteurs concernés, la DECT prépare actuellement une étude thématique sur les liens entre les cadres de lutte contre le terrorisme et le droit international humanitaire afin de sensibiliser à la complexité de cette question et à la nécessité urgente de la traiter.

La DECT a continué de renforcer son dialogue avec 14 États Membres particulièrement touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers afin de développer leurs capacités dans les domaines de la gestion des frontières, de l'application de la loi et du contrôle des armes à feu grâce au rôle de choix qu'elle joue dans la conduite de missions d'évaluation approfondie dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme.

L'action que nous menons avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour faciliter la fourniture d'une assistance technique à des fins de renforcement des capacités, dans le prolongement des visites d'évaluation du CCT, consiste également à jouer un rôle clef dans les missions fondées sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies, qui sont menées dans le cadre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes pour aider les États à établir des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers afin de prévenir les déplacements des terroristes.

L'analyse de la DECT indique que les conséquences financières de la COVID-19 pourraient rendre les groupes terroristes plus dépendants des activités criminelles, notamment la contrebande de drogues, le trafic de minerais et de pierres précieuses, la fraude, la cybercriminalité et la vente de médicaments contrefaits.

À partir de cette année, la DECT effectuera également des évaluations annuelles des lacunes recensées et des domaines où l'adoption de mesures additionnelles s'impose aux fins de l'application par les États des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil concernant le financement de la lutte contre le terrorisme. Notre objectif est d'aider le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies en vue de proposer une assistance technique et un renforcement des capacités ciblés.

Récemment, la DECT a également lancé une initiative dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin d'élaborer des directives à l'intention des États sur la lutte contre le financement du terrorisme dans le plein respect du droit international des droits de l'homme. Il s'agira notamment d'inviter les parties prenantes, notamment nos partenaires de la société civile, à communiquer leur avis.

Consciente du fait que la technologie reste un important multiplicateur de force pour les groupes terroristes, notamment leur recrutement, leur propagande, leur communication et leur collecte de fonds, la DECT a également continué à approfondir sa collaboration avec le secteur de la technologie. En novembre, l'initiative « Tech Against Terrorism » épaulée par la DECT a lancé une version bêta de sa plateforme d'analyse de contenus à caractère terroriste, une plateforme centralisée conçue pour aider les entreprises informatiques spécialisées à repérer l'utilisation de leurs services à des fins terroristes. Les alertes de la plateforme avaient été communiquées à plus de 60 entreprises informatiques, petites et grandes, qui représentent la gamme complète des entreprises dont les services ont été détournés par l'EIIL.

Malgré les nets progrès réalisés contre eux ces dernières années, l'EIIL et ses affiliés restent une menace permanente. Le terrorisme d'extrême-droite ou à motivation raciale et ethnique est également une source de préoccupation croissante dans de nombreuses régions du monde et se caractérise par une interdépendance mondiale croissante, une létalité et des liens transnationaux.

La pandémie de COVID-19 restera probablement une source de problèmes importants et multifformes pour la communauté internationale, notamment en matière de lutte contre le terrorisme. Même si l'attention internationale s'est à juste titre portée sur la lutte contre le virus, nous devons veiller à ne pas mettre en péril les gains que nous avons réalisés dans la lutte contre le terrorisme.

Nous devons continuer à encourager l'identification de priorités mondiales communes, fondées sur les valeurs universelles de justice, d'égalité et de dignité humaine. Cela ne peut être réalisé que par une approche globale et coordonnée fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies, visant à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures antiterroristes efficaces tout en s'attaquant aux conditions propices au terrorisme et à l'extrémisme violent.

La DECT est prête à continuer de jouer son rôle singulier et essentiel en garantissant cette approche sur la base de ses évaluations, du dialogue avec les États Membres, des partenariats, des analyses et des conseils techniques.

Annexe III

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Chine remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninx de leurs exposés et se félicite du rapport présenté par le Secrétaire général Guterres (S/2021/98).

Selon le rapport du Secrétaire général, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) continue d'essayer de se regrouper en Iraq et en Syrie et pourrait renforcer ses capacités opérationnelles dans le monde entier cette année, ce qui constituerait une menace plus importante pour la paix et la sécurité internationales. Même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les terroristes dans les zones de conflit en Afrique, en Afghanistan et dans d'autres régions continuent de se déplacer et d'orchestrer des attaques. La lutte internationale contre le terrorisme a encore un long chemin à parcourir.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, ainsi que le quinzième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Si l'on considère la coopération mondiale en matière de lutte contre le terrorisme, nous devons reconnaître qu'il faut éliminer complètement les organisations terroristes, notamment l'EIIL, et que tous les pays doivent adhérer au multilatéralisme, renforcer la coopération internationale et constituer le front uni le plus large possible contre le terrorisme. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité, et il n'y a pas de bons ou de mauvais terroristes.

Nous devons renoncer à la pratique du deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme. Pour promouvoir pleinement le rôle central de l'ONU, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme doivent continuer d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour protéger les civils, lutter contre le financement du terrorisme, surveiller leurs frontières, promouvoir les campagnes de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation et les aider à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19 et face à l'évolution de la menace terroriste, la communauté internationale doit disposer d'outils nouveaux, souples et efficaces. Nous devons être hautement vigilants face aux forces terroristes qui incitent à des activités terroristes en tirant parti des possibilités ou des failles créées par la pandémie.

Internet est un champ de bataille important dans la lutte contre le terrorisme. Les organisations terroristes telles que l'EIIL poursuivent sans aucun contrôle leurs activités illégales en ligne, telles que la diffusion d'idéologies extrémistes, l'incitation au terrorisme, le recrutement et le financement du terrorisme. La communauté internationale doit renforcer la coopération et ne pas laisser Internet devenir un sanctuaire pour les terroristes.

La question des ex-membres de l'EIIL, qui n'a que trop duré, pose un grave problème humanitaire et de sécurité. Toutes les parties doivent assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international. Le Conseil doit adopter une position politique et mettre en place un cadre juridique pour régler la question dès que possible, afin de faciliter le rapatriement dans le pays d'origine. À cet égard, la Chine se félicite des mesures positives prises par les organismes

des Nations Unies, tels que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, pour aider les pays concernés à rapatrier les combattants terroristes étrangers et leurs familles, en particulier les femmes et les enfants bloqués en Iraq et en Syrie. La Chine est favorable à ce que les pays partagent des données d'expériences utiles avec l'ONU et ses États Membres, afin de promouvoir les meilleures pratiques pour régler le problème des combattants terroristes étrangers et créer progressivement une dynamique positive.

En conclusion, je voudrais rappeler que nous devons nous attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes du terrorisme et adopter des mesures politiques, socioéconomiques, judiciaires et autres en vue d'éliminer les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme. La communauté internationale doit accorder plus d'attention à la question du développement, notamment en ce qui concerne les jeunes, l'éducation et l'emploi. La promotion de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est essentielle dans le cadre de nos efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme.

Annexe IV**Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général de son douzième rapport sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour la paix et la sécurité internationales (S/2021/98). Je remercie également le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx de leurs exposés éclairants.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'influer sur les tendances liées au terrorisme au cours des six derniers mois. Nous constatons que la menace posée par l'EIIL et ses adeptes est en constante évolution, étant donné que le groupe peut exploiter rapidement les vulnérabilités existantes et nouvelles. Dans ce contexte, les terroristes et les extrémistes violents ont intensifié leurs activités en ligne, ciblant ainsi les personnes qui passent plus de temps qu'auparavant derrière un écran. En outre, les terroristes ont réussi à forger de nouvelles alliances avec des groupes criminels organisés et à lever des fonds à l'aide d'adresses de portefeuilles de cybermonnaie.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les extrémistes violents et les terroristes ont pu intensifier leurs opérations durant la seconde moitié de 2020. Cela comprenait des attaques très médiatisées en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Malheureusement, nous avons également été témoins d'une série d'attaques encouragées par des individus isolés en Europe, ce qui porte à croire que la propagande terroriste dans le cyberspace continue de susciter des attaques terroristes endogènes en dehors des zones de conflit.

L'Estonie note que, malgré la défaite territoriale subie par l'EIIL en 2019, ses importants vestiges continuent de préoccuper les États Membres, et que la menace est en constante évolution. L'Estonie est fière d'être membre de la Coalition mondiale contre Daech, et je réaffirme la détermination de l'Estonie à poursuivre la lutte contre l'EIIL dans ce cadre.

Il ne fait aucun doute que l'extrémisme violent et le terrorisme constituent une menace pour la paix et la sécurité mondiales et que seule une coopération étroite aux niveaux mondial, régional et national peut nous permettre de les combattre efficacement. L'Estonie se félicite du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union européenne, Europol et Eurojust.

L'ONU a un rôle central à jouer dans la conduite de cet effort mondial, de la définition des normes à la fourniture de l'assistance technique. Le renforcement de la coordination et de la coopération doit être constamment mis en avant au sein de l'ensemble du système des Nations Unies. L'initiative Unité d'action des Nations Unies doit être la norme.

En outre, il est essentiel que nous collaborions véritablement avec les groupes de la société civile et le secteur privé. Les jeunes, les femmes, les chefs religieux et les notables locaux doivent être en mesure de faire entendre leur voix. Une approche et des mesures de prévention qui mobilisent l'ensemble de la société sont plus que jamais indispensables pour élaborer des politiques efficaces de lutte contre le terrorisme, ainsi que pour édifier des sociétés unies et résistantes face au terrorisme et à la radicalisation.

L'Estonie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Mon pays est convaincu que les États doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international

des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. Le non-respect de ces principes pourrait porter atteinte aux activités de lutte contre le terrorisme et exacerber la radicalisation, qui est alimentée par la violence et un sentiment d'impunité. Par conséquent, nous condamnons également toute tentative de se servir de la lutte contre le terrorisme comme prétexte pour violer les droits de la personne.

L'Estonie constate avec de vives préoccupations que les mesures de lutte contre le terrorisme sont de plus en plus utilisées à mauvais escient pour réduire au silence les défenseurs des droits de la personne, les opposants politiques et les membres de minorités religieuses ou ethniques.

Le respect du principe de responsabilité et la lutte contre l'impunité sont des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme. Cela revêt également la plus haute importance dans le cadre des efforts visant à apaiser les communautés, à rétablir la confiance et à créer des conditions favorables à une paix pérenne. Nous constatons que la COVID-19 pose un défi important à la coopération juridique internationale. Dans le même temps, il convient de souligner que, malgré les difficultés rencontrées, les entités des Nations Unies ont pu continuer à mettre en œuvre de nombreux programmes, notamment en appuyant l'action menée par les États pour élaborer et appliquer des stratégies globales appropriées de poursuites, de réadaptation et de réintégration.

Enfin, malgré la fragmentation de nos efforts due à la pandémie, il est essentiel que notre coopération dans le cadre des efforts visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent se poursuive et que nous restions vigilants pour nous adapter aux nouvelles circonstances. Dans ce contexte, l'Estonie tient à souligner qu'elle salue le travail d'entités des Nations Unies telles que le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui ont toutes réussi à s'adapter et à continuer de s'acquitter de leur mandat en ces temps difficiles.

Annexe V

Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

J'aimerais tout d'abord remercier Vladimir Voronkov et Michèle Coninx pour leurs interventions et leur travail essentiel et coordonné. J'aimerais aussi rendre hommage aujourd'hui aux victimes du terrorisme.

La menace de Daech n'est pas éteinte, bien au contraire, comme cela a été amplement illustré par les propos de mes collègues. L'organisation terroriste connaît un regain d'activité en Syrie, tente de reprendre pied en Iraq et fédère de nouveaux alliés, en particulier en Afrique. Pour éliminer cette menace, le maintien de nos capacités à maintenir une intense pression sur le terrain militaire est absolument nécessaire. Nous sommes déterminés à mener ce combat sur tous ces fronts, aux côtés de nos partenaires régionaux et internationaux, au sein de la Coalition mondiale contre Daech ou dans le cadre de la Coalition internationale pour le Sahel.

Mais notre réponse ne peut pas être uniquement sécuritaire, et cela a été également souligné. Il faut traiter les causes profondes des conflits, de l'extrémisme et du terrorisme. Cela passe en Syrie par une solution politique conforme aux termes de la résolution 2254 (2015) ; en Iraq, par la stabilisation et la reconstruction ; et au Sahel, par le retour de l'État et l'appui au développement local et au règlement des tensions entre communautés. Tout cela fait partie intégrante de la réponse à la menace terroriste.

Je voudrais souligner plusieurs points sur lesquels nos efforts doivent encore être renforcés.

En premier lieu, comme cela a également été souligné, il faut tarir les ressources des groupes terroristes, notamment l'utilisation grandissante des monnaies virtuelles comme les cagnottes en ligne. Nous appelons tous les États à mettre en œuvre la résolution 2462 (2019), et nous étudierons ensemble de nouvelles pistes d'action lors de la prochaine réunion conjointe du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Deuxièmement, il faut contrer la propagande terroriste sur les réseaux sociaux qui constitue une caisse de résonance majeure pour les actions des groupes djihadistes. Cette évolution n'a fait que s'amplifier sous l'effet de la maladie à coronavirus (COVID-19). Cette lutte repose sur l'alliance d'une large coalition d'acteurs, à la fois les décideurs publics mais également la société civile et les entreprises d'Internet. Nous appelons tous les États à rejoindre l'appel de Christchurch visant à supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, qui a été lancé avec la Nouvelle-Zélande sur ce terrain.

La protection des droits de l'homme, enfin, est une condition *sine qua non* pour combattre le terrorisme avec efficacité. La France veillera à ce que le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme soit pleinement pris en compte dans la révision de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Sur le terrain humanitaire, je voulais d'ailleurs m'inscrire en faux contre les propos qui ont été portés contre les Casques blancs à l'occasion d'une des interventions, parce qu'ils effectuent un travail absolument indispensable sur le terrain humanitaire.

Il ne peut y avoir d'impunité pour les crimes commis par Daech. Tous les terroristes doivent être jugés aussi près que possible du lieu où leurs crimes ont été commis. C'est là où les preuves de leurs actes peuvent être trouvées, c'est là où les victimes pourront se voir accorder une réparation pour le préjudice qui leur a été causé. Au Mali, nous nous félicitons que 142 personnes aient pu être jugées depuis 2017, en particulier grâce au soutien apporté par la France, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et bien d'autres, au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

En ce qui concerne le rapatriement, à la différence de leurs parents, les enfants, eux, n'ont pas choisi de rejoindre le terrorisme. C'est la raison pour laquelle nous avons rapatrié des mineurs orphelins et isolés vulnérables, quand les conditions le permettaient, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Je rappelle que la France n'a pas de juridiction sur les camps où ces enfants sont retenus et n'assure pas le contrôle effectif de ces territoires. Aussi les rapatriements n'ont pu être menés, dans une zone en guerre, qu'après des négociations extrêmement complexes avec les autorités locales. Mais nos efforts en faveur des enfants ne changent pas la position constante de la France à l'égard des combattants terroristes étrangers adultes.

Enfin, nous devons œuvrer au renforcement des capacités des États dans la lutte contre le terrorisme, afin qu'ils puissent s'approprier au mieux ces enjeux qui touchent au cœur de leur propre sécurité. Cet objectif sera au centre du Sommet de N'Djamena les 15 et 16 février prochains. Quant au Mozambique, le soutien des partenaires internationaux et régionaux sera absolument essentiel pour aider les autorités à répondre à la menace terroriste au Cabo Delgado

En conclusion, j'aimerais rappeler le soutien constant de la France à l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, soutien que nous réitérerons en nous engageant pleinement dans les discussions pour la révision de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe VI

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), de leurs exposés sur le douzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2021/98).

Le rapport périodique du Secrétaire général sur l'EIIL est un outil important qui permet aux États Membres de réfléchir à la menace posée par cette entité et de définir une stratégie d'approche collective du terrorisme mondial. Nous apprécions les activités entreprises par divers organismes des Nations Unies, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT, pour aider à renforcer la capacité des États Membres à contrer cette menace. Nous reconnaissons également le rôle important que joue le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, sous la présidence de M. Voronkov, en assurant la coordination et la cohérence entre tous les organismes d'exécution par l'intermédiaire de ses groupes de travail thématiques.

Il est indéniable que le terrorisme continue de représenter la menace la plus grave pour l'humanité. Il a non seulement de graves répercussions sur la vie des populations, mais il ébranle aussi le fondement même de l'humanité. Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre nos sincères condoléances à tous les pays, y compris à notre voisin immédiat, l'Afghanistan, qui continue de souffrir du terrorisme transfrontalier et international.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'EIIL réaffirme la nécessité d'une lutte mondiale énergique et décisive contre le terrorisme. Le rapport indique clairement que, malgré la défaite territoriale de l'EIIL (Daech), ses activités sont en augmentation, et que sa présence et ses activités touchent des parties importantes de l'Afrique au-delà de sa zone d'opérations principale en Syrie et en Iraq. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a en outre donné une impulsion au terrorisme dans le monde entier.

L'accès facile aux technologies nouvelles et émergentes, notamment les drones, les monnaies virtuelles, les communications cryptées et l'intelligence artificielle, a permis à l'EIIL et à d'autres groupes terroristes de s'adapter au monde touché par la pandémie et d'exploiter les conditions actuelles à leur avantage. Les réseaux de médias sociaux ont également contribué à la radicalisation et au recrutement des jeunes. Ces nouvelles méthodes ont donné aux affiliés de l'EIIL une plus grande liberté et une plus grande autonomie tactique.

En conséquence, l'EIIL se renforce non seulement en Syrie et en Iraq, mais aussi au Yémen, dans le Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans la région de l'Afrique centrale. Al-Qaida, le Réseau Haqqani, Jaish e Mohammed et Lashkar-e-Tayyiba continuent de prospérer et d'opérer en toute impunité dans la région de l'Afghanistan et du Pakistan. Le modus operandi de l'EIIL a également changé, comme en témoignent les attaques commises par des loups solitaires en Europe. Ce changement et cette revitalisation de l'EIIL donnent lieu à une série de nouveaux défis qui freinent nos efforts collectifs dans notre lutte contre l'EIIL et le terrorisme.

Le rapport du Secrétaire général rend également compte des activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K), y compris la nomination de son nouveau chef de groupe, Chehab el-Mouhajer. Il a des liens étroits avec le Réseau Haqqani, qui est interdit, et a déjà opéré dans la région de l'Afghanistan et du Pakistan

en tant que commandant d'Al-Qaida. Il est essentiel que nous ne perdions pas de vue la facilité avec laquelle le Réseau Haqqani interdit et ses partisans ont travaillé avec des organisations terroristes de premier plan, comme Al-Qaida, EIIL-K et d'autres en Asie du Sud, notamment avec le soutien des autorités pakistanaises.

Selon nous, le rapport du Secrétaire général sur l'EIIL doit également couvrir les activités des entités terroristes interdites par le régime de sanctions concernant l'EIIL et Al-Qaida, comme Lashkar-e-Tayyiba et d'autres groupes terroristes basés au Pakistan, dont Jaish e Mohammed, et les sociétés écrans qui collectent des fonds pour leurs activités. Le monde est pleinement conscient que ces groupes se livrent également à des activités terroristes depuis des lieux sûrs au Pakistan, notamment par le biais de violentes attaques en Afghanistan, qui ont perturbé le processus de paix. Nous assistons également au transfert de groupes terroristes en Afghanistan, en particulier dans les provinces de Kounar et du Nangarhar, de l'autre côté de la ligne Durand. Ne pas les nommer dans le rapport est contre-productif, car cela ne donne qu'une vision partielle et biaisée de la situation dans la région.

Pour que le système des Nations Unies puisse faire face efficacement aux menaces posées par les terroristes, je voudrais réitérer la nécessité urgente de mettre en œuvre le plan d'action en huit points que le Ministre indien des affaires étrangères, M. Subrahmanyam Jaishankar, a proposé au Conseil de sécurité le 12 janvier (voir S/2021/48, annexe V). Premièrement, nous devons mobiliser la volonté politique et ne pas permettre que le terrorisme soit justifié ou que les terroristes soient portés aux nues.

Deuxièmement, il faut en finir avec le deux poids, deux mesures. Les terroristes sont des terroristes. Il ne faut pas faire de distinction entre les bons et les mauvais terroristes. Troisièmement, la pratique qui consiste à bloquer les demandes d'inscription sur la liste ou à les mettre en attente sans raison doit être abandonnée. Quatrièmement, nous devons décourager la pensée exclusiviste. Cinquièmement, il faut que l'inscription de personnes ou entités sur les listes des régimes de sanctions, tout comme leur radiation, suive une procédure objective et ne réponde pas à des considérations politiques ou religieuses. Sixièmement, il faut tenir compte des liens entre terrorisme et criminalité organisée. Septièmement, nous devons appuyer et renforcer le Groupe d'action financière (GAFI). Huitièmement, nous devons accorder un financement plus important au Bureau de lutte contre le terrorisme.

Il est donc impératif de s'appuyer collectivement sur ces principes pour faire en sorte que nous soyons en mesure de vaincre définitivement le fléau du terrorisme. Nous nous félicitons des programmes mondiaux lancés par le Bureau de lutte contre le terrorisme pour aider les États Membres à renforcer leur capacité de prévenir et de contrer le terrorisme, et nous sommes conscients du rôle utile et direct que jouent respectivement le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes et le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme pour prévenir et détecter les déplacements de terroristes étrangers et le financement d'entités terroristes. Nous pensons également qu'une coordination renforcée entre l'ONU et le GAFI contribuerait grandement à une lutte efficace contre le terrorisme. Toutefois, nous demandons au Bureau de lutte contre le terrorisme d'être attentif aux tentatives de certains pays visant à changer le discours sur le terrorisme pour promouvoir leurs intérêts étroits et saper nos efforts collectifs.

Par ailleurs, nous attachons de l'importance au rôle que joue le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le renforcement des capacités des États Membres, tant par l'intermédiaire de son organe de renforcement des capacités, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, que par sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre

le terrorisme. L'Inde a également contribué au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la lutte antiterroriste pour permettre au Bureau de lutte contre le terrorisme de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités dans les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe en matière de gestion des frontières et de lutte contre le financement du terrorisme.

Pour terminer, nous réitérons notre plein appui à la coopération antiterroriste sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. L'Inde joue un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, participe à toutes les grandes initiatives mondiales contre le terrorisme international et est partie à toutes les conventions sectorielles des Nations Unies relatives au terrorisme.

Annexe VII

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier nos deux intervenants de ce matin, le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-secrétaire générale Coninx, de leurs excellents exposés.

Les actes de terrorisme nous préoccupent et nous horrifient tous. Nous pensons qu'il est absolument essentiel que le Conseil de sécurité se penche sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Ce qui doit nous unir tous ici, c'est notre détermination à lutter contre le terrorisme.

Pour l'Irlande, les droits de l'homme doivent rester au cœur de ces mesures. Les violations des droits de l'homme peuvent entraîner la radicalisation et contribuer à la montée en puissance du terrorisme et de l'extrémisme violent. Nous sommes d'avis que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme doivent être conformes au droit international, notamment au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme, au droit international des réfugiés et aux droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association. Nous veillons à ce que les mesures d'urgence prises par les États pour enrayer la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) ne compromettent pas les droits de l'homme, et nous souhaiterions que le prochain rapport du Secrétaire général traite plus en détail de cette question spécifique.

Nous nous félicitons des initiatives décrites dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/98) visant à renforcer et protéger les droits des victimes du terrorisme de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), notamment en garantissant la justice. Toutefois, il est clair que les poursuites engagées contre les terroristes dans le cadre des crimes fondés sur le genre, tout particulièrement les crimes de violence sexuelle et sexiste, restent particulièrement ardues. Honnêtement, c'est un domaine où nous devons clairement faire mieux.

De même, les tendances que nous observons concernant les femmes qui commettent des actes terroristes soulignent la nécessité de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la législation antiterroriste. Par ailleurs, il importe de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais également saluer le rôle positif, et même important, que les jeunes peuvent jouer en tant qu'agents du changement. Ils peuvent jouer un rôle dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de nous attaquer aux sources de financement du terrorisme. Toutefois, les États Membres doivent également veiller à ce que les mesures adoptées n'aient pas de répercussions négatives sur l'action menée sur le terrain par les acteurs humanitaires et de la société civile pour apporter une assistance et un appui aux plus vulnérables.

Nous restons très préoccupés par le nombre élevé d'attaques contre les civils que continuent de perpétrer l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Nous souhaiterions que des rapports et des analyses supplémentaires soient établis sur ces différents environnements complexes, en examinant les facteurs qui sous-tendent les relations et les liens de plus en plus forts entre l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés.

La montée de la propagande en ligne pendant la pandémie représente est très inquiétante. Les terroristes, notamment l'EIIL, utilisent clairement et ouvertement Internet et les médias sociaux à mauvais escient, à des fins de radicalisation et

de recrutement. Ils les utilisent pour promouvoir la haine, inciter à la violence et financer leurs activités. Une approche multipartite associant des partenaires du Gouvernement, du secteur concerné et de la société civile est essentielle pour faire face à ces abus.

Pour sa part, l'Union européenne a fait des progrès dans le domaine des contenus illicites, notamment en ce qui concerne sa législation visant à lutter contre la diffusion de contenus terroristes en ligne, qui est maintenant en phase finale d'adoption. En décembre 2020, la Commission européenne a proposé la législation sur les services numériques, qui constitue une réforme globale du traitement des contenus illicites en ligne. Elle comprend des mesures qui définissent un ensemble clair et uniforme d'obligations de diligence raisonnable pour les fournisseurs de services en ligne, ce qui garantira la sécurité des utilisateurs en ligne. En plus d'appuyer les initiatives de l'Union européenne, l'Irlande compte adopter une législation pour mettre en place un cadre réglementaire solide afin de lutter contre la diffusion de contenus en ligne illicites et préjudiciables par l'intermédiaire d'un nouveau commissaire à la sécurité en ligne.

Le rapport détaillé du Secrétaire général et les exposés que nous avons entendus ce matin sont révélateurs des défis auxquels nous sommes confrontés. Une résurgence inquiétante des activités terroristes a été observée dans les zones de conflit en Afrique et au Moyen-Orient, et à mesure que les restrictions au sein de nos sociétés seront levées après la pandémie, nous devons faire preuve d'une plus grande vigilance pour lutter contre le terrorisme.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité contre le terrorisme, nous pensons que la manière la plus efficace de commémorer cet anniversaire est de faire en sorte que le Conseil mette en place un cadre de lutte contre le terrorisme des Nations Unies efficace et fondé sur les droits de l'homme et le droit international.

Annexe VIII

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Kenya remercie le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat public sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, la Sous-Secrétaire générale Michèle Coninx, d'avoir présenté au Conseil de sécurité le douzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/98).

Le Kenya saisit cette occasion pour relever quelques points préoccupants du rapport, en ce qui concerne la menace mondiale posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL).

Les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'évolution de la menace du terrorisme, notamment l'intensification des activités des réseaux terroristes, en particulier l'EIL, visant à poursuivre leur propagande en ligne et hors ligne, auront de graves répercussions.

Les crises économiques provoquées par la pandémie rendent les conditions économiques plus difficiles pour la population et augmentent les risques de désenchantement et de division. Nous constatons que les terroristes peuvent exploiter ces conditions pour diffuser leur idéologie toxique à des fins de recrutement et de radicalisation. En Afrique, en particulier dans les zones de conflit, Al-Qaida, l'EIL et leurs affiliés, groupes dissidents et imitateurs étendent le recrutement et la radicalisation à un extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Nous sommes préoccupés par la résurgence des Chabab, qui s'adaptent à la crise de la COVID-19 en mettant en place de fausses installations humanitaires à des fins de recrutement et de radicalisation, sous prétexte de distribuer des denrées alimentaires et d'autres articles d'aide humanitaire en Somalie. Les activités de groupes terroristes comme les Chabab ont augmenté en raison de l'accroissement des possibilités de financement, notamment les impôts illégaux, l'extorsion, les activités criminelles et les envois de fonds depuis l'étranger. À la lumière de ces défis et des autres enjeux identifiés dans le rapport, le Kenya aimerait s'appuyer sur son expérience pour proposer ce qui suit.

Nous devons nous attaquer au financement du terrorisme et aux réseaux de radicalisation à l'échelle régionale et mondiale en renforçant les réglementations financières et en mettant en place de solides systèmes de gestion des finances publiques. Nous devons également renforcer les mécanismes nationaux de gel des avoirs des personnes accusées de se livrer à des activités terroristes.

Nous devons nous assurer que les efforts du Conseil pour appuyer les cessez-le-feu, les négociations politiques, les élections et la réconciliation doivent se traduire par des mesures, pas seulement militaires, pour protéger le processus contre ces groupes. Le Conseil doit comprendre que la violence de ces groupes promeut une vision idéologique et politique qui peut se propager et détruire la paix, parfois en prétendant aller de pair avec un processus de paix.

Les pays ont besoin d'apprendre les uns des autres, en particulier les pays qui partagent de nombreuses caractéristiques. La coopération Sud-Sud est essentielle et peut être encouragée par le Bureau de lutte contre le terrorisme au Kenya, qui doit, selon nous, recevoir tout l'appui nécessaire.

Nous devons également accroître le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et le financement des États africains pour faire face à la menace de l'expansion des affiliés de l'EIL sur le continent.

Nous devons promouvoir des discours alternatifs pour freiner la propagation de l'idéologie terroriste. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les organismes de sécurité doivent rester vigilants face à la menace permanente que représente l'EIL et maintenir une surveillance constante des forums de discussion en ligne et hors ligne. Nous appelons donc un plus grand nombre de pays et d'entreprises à signer l'appel de Christchurch visant à supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne.

Enfin, le Kenya exhorte la communauté internationale à rester vigilante face au terrorisme inspiré par Al-Qaida et l'EIL. Ces groupes sont comme une ombre sinistre qui plane sur le monde et sur notre aspiration collective à vivre selon un ordre fondé sur des règles. Leur intention est bel et bien de détruire cet ordre. Leur capacité à projeter leur vision du monde et leur capacité opérationnelle à exploiter les failles nationales et locales ne doivent jamais être sous-estimées.

Toute tentative de les traiter comme des acteurs politiques normaux est une perception erronée et dangereuse de leur profond attachement à leur cause et de leur acceptation de cessez-le-feu temporaires pour promouvoir leurs positions. Toute tentative de ce type, que le Kenya considère comme très malavisée, doit être entreprise lorsque la lutte contre le terrorisme gagne du terrain. Même dans ce cas, il convient de définir des lignes rouges strictes à ne jamais dépasser en matière d'égalité et de liberté des femmes, de liberté d'expression et des médias, et de liberté de religion entre les religions et en leur sein. En outre, il faut maintenir des sanctions sévères jusqu'à ce qu'on soit certain que les groupes terroristes ont cessé leurs opérations militaires et idéologiques.

Au lendemain du 11 septembre, le Conseil de sécurité a pris la tête des efforts mondiaux en insistant pour que tous les pays adoptent des approches strictes en matière de lutte contre le terrorisme. Il doit s'en tenir à cette mission, qui est loin d'être achevée, au lieu de créer par inadvertance de dangereuses zones d'ombre où l'on peut mettre en doute la position mondiale contre le terrorisme.

Annexe IX**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramirez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous remercions de leurs exposés M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Mexique saisit cette occasion pour faire les observations suivantes à la lumière du douzième rapport du Secrétaire général (S/2021/98) sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour la paix et la sécurité internationales, et axera son intervention sur quatre aspects.

Premièrement, en ce qui concerne les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les efforts de lutte contre le terrorisme, il est inquiétant que des groupes terroristes profitent de la crise générée par la pandémie pour renforcer la diffusion de leurs messages de haine en ligne. Nous devons veiller à ce que les efforts de lutte contre le terrorisme n'empiètent pas sur l'espace qui doit être occupé par les autorités de santé publique ou ne le limitent pas. Nous partageons la crainte du Secrétaire général que les effets économiques et sociaux à long terme de la pandémie ne sapent les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme, et c'est pourquoi les stratégies visant à le prévenir et à s'attaquer à ses causes structurelles doivent être renforcées.

Deuxièmement, nous devons nous pencher sur la situation humanitaire dans les centres de détention dans les zones de conflit, ainsi que sur le rapatriement des combattants étrangers. La situation dans les centres de détention où sont détenues les familles des membres de l'EIIL, y compris des combattants étrangers, est également préoccupante. Ces personnes sont privées de leurs droits fondamentaux, notamment la protection, l'accès aux services de santé, à un abri, à l'eau, à l'assainissement et à l'éducation – une situation qui est exacerbée par les contraintes que la pandémie impose à l'aide humanitaire. Le fait, par exemple, que 80 % des personnes du camp de Hol, en Syrie, soient des femmes et des enfants n'est pas négligeable.

Nous nous joignons à l'appel lancé le 8 février par des experts de l'Organisation des Nations Unies à 57 États pour qu'ils accélèrent les efforts de rapatriement de leurs ressortissants, dans le plein respect du droit international des droits de l'homme, et facilitent leur pleine réintégration psychosociale, en accordant une attention particulière aux traumatismes liés au genre dont souffrent les femmes et les filles.

Troisièmement, nous avons besoin d'une justice pénale et de reddition de comptes pour les crimes et les violences fondées sur le genre perpétrés par les terroristes. Nous notons avec une grande inquiétude que le rapport indique que ces crimes, en particulier les violences sexuelles, ne font toujours pas l'objet de poursuites et restent impunis. Étant donné l'impact profond de ces actes criminels sur les individus et sur le tissu social, nous pensons que cela doit être une priorité dans les stratégies de lutte contre le terrorisme.

Cela renforce également la nécessité d'une prise en compte globale des questions de genre. À cet égard, nous félicitons l'UNESCO pour le lancement du projet sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, en mettant l'accent sur les constructions sociales de ce que représentent des concepts tels que la masculinité et la féminité. Nous espérons que cet effort pourra être poursuivi au niveau mondial.

Enfin, nous devons porter notre attention sur le financement du terrorisme. La prévention du financement des groupes terroristes reste essentielle pour saper leurs efforts. Toutefois, nous devons veiller à ce que les mesures prises à cette fin n'aient pas d'impact négatif sur la fourniture de l'aide humanitaire. Il est urgent d'approfondir le dialogue entre les États Membres, les différentes entités du système des Nations Unies, la société civile et les acteurs privés, en particulier les institutions financières, afin de trouver des solutions pratiques aux problèmes qui se posent sur le terrain. Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) est l'occasion d'intégrer cette dimension et de lancer une nouvelle phase dans la lutte contre le financement du terrorisme. Il convient de souligner que la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, principal instrument juridique en vigueur dans ce domaine, qui jouit d'une participation quasi universelle, doit être la pierre angulaire de nos efforts.

Annexe X**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat. Je remercie également M. Vladimir Voronkov et M^{me} Michèle Coninx pour la richesse de leurs exposés. Enfin, mes remerciements vont au Secrétariat pour l'élaboration du douzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2021/98).

Ma délégation se réjouit des développements positifs observés en 2020 dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui se sont traduits par la neutralisation de plusieurs hauts cadres de commandement des groupes terroristes en Iraq, en Syrie, mais aussi en Afrique. Ces succès, nous les devons aussi bien aux actions offensives menées par les différentes coalitions militaires internationales antiterroristes qu'aux actions plus « soft » des entités compétentes des Nations Unies visant à renforcer la capacité des États Membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies de prévention et de répression d'actes terroristes, conformément au droit international et aux conventions internationales.

Malgré ces victoires, nous demeurons toujours préoccupés par la résilience et la capacité d'adaptation de l'organisation État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) qui, tout au long de l'année 2020, a multiplié les efforts pour exploiter opportunément les vulnérabilités qui sont les conséquences de la crise sanitaire mondiale de la maladie à coronavirus (COVID-19), afin de se réorganiser et de reconstituer sa capacité opérationnelle extérieure, perdue depuis la défaite de son dernier bastion en Syrie, en mars 2019.

Pour y parvenir, l'organisation s'appuie sur des cellules dormantes et groupes affiliés qui sont implantés dans plusieurs parties du monde, dont le continent africain. Dans leurs sales besognes, les terroristes profitent de la faiblesse des systèmes de défense des pays africains, de la précarité de leurs populations ainsi que de la porosité de leurs frontières. Les conflits intercommunautaires et les instabilités politiques dans ces pays sont aussi des facteurs aggravants.

Au Sahel, par exemple, en dépit des offensives menées par les forces de la région et leurs partenaires, l'organisation État islamique du Grand Sahara continue de menacer la quiétude des populations vivant dans la zone des trois frontières (Mali-Niger-Burkina). Quant aux groupes Boko Haram et « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », ils maintiennent toujours leur capacité de nuisance et représentent les principales menaces dans la région du bassin du lac Tchad.

Dans la partie est du continent, la filiale de l'EIL en Somalie, Al-Shabaab, maintient une connexion avec les affiliés du groupe terroriste « Province d'Afrique centrale de l'État islamique », qui continue de mener des attaques meurtrières contre des civils et des militaires au Mozambique, en République démocratique du Congo et, plus récemment, le 14 octobre 2020, en Tanzanie.

Par ailleurs, il convient aussi de l'indiquer, l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 dans les pays africains pourrait à moyen ou à long terme aggraver les conditions existantes propices à la propagation de l'idéologie terroriste et élargir leur terreau de recrutement. Il importe, dès lors, que la communauté internationale prenne toutes les mesures pour accompagner les efforts des États africains en vue d'empêcher les terroristes de tirer profit des fractures sociales et autres vulnérabilités exacerbées par la pandémie.

La lutte contre le terrorisme n'est pas seulement l'affaire des militaires. Celle-ci requiert aussi la prise en compte par les États d'autres mesures tout aussi importantes. Ces mesures peuvent cibler, par exemple, les comportements et activités susceptibles de favoriser le financement du terrorisme, tels que la corruption et le blanchiment d'argent, le gel des avoirs terroristes, l'élaboration des programmes de déradicalisation et des projets de réadaptation ou de réinsertion sociale des anciens détenus terroristes, et le contrôle d'Internet pour empêcher son usage à des fins terroristes.

C'est à ce niveau que je voudrais saluer l'engagement remarquable de toutes les entités compétentes des Nations Unies, et particulièrement le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui, malgré ces moments difficiles, ont su trouver les mécanismes alternatifs nécessaires leur permettant d'assurer la continuité du soutien de l'Organisation des Nations Unies aux efforts des États Membres, au moyen de procédures innovantes, d'évaluation à distance, de formation en ligne et d'organisation d'événements virtuels.

Je voudrais, pour terminer mon propos, réaffirmer la conviction de mon pays que la lutte contre le terrorisme requiert l'engagement de tous. La communauté internationale a le devoir de maintenir vivaces son engagement et sa solidarité face à cette menace globale. Les États doivent préserver la dynamique qui a permis de défaire l'organisation État islamique en Iraq et en Syrie, car c'est de façon et de cette façon seulement que la même victoire pourra être remportée dans les autres régions du monde durement affectées par ce terrible fléau.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs présentations, et le Secrétaire général de son rapport très instructif (S/2021/98). La Norvège reste déterminée à poursuivre la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) avec nos partenaires internationaux au sein de la Coalition mondiale contre Daech. Nous continuons également d'appuyer le rôle de premier plan que joue l'Organisation s'agissant de prévenir et de combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

Nous restons préoccupés par l'emprise persistante de l'EIL en Syrie et en Iraq et par sa capacité de recruter des adeptes et de planifier et mener des attaques terroristes. Nous condamnons fermement l'attentat-suicide perpétré à Bagdad le 21 janvier, qui a été revendiqué par l'EIL.

Par ailleurs, nous constatons avec inquiétude que l'EIL et les groupes qui lui sont affiliés, ou les groupes animés par la même idéologie, continuent de se répandre dans le monde entier, notamment au Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans la région du lac Tchad. Ces groupes maintiennent également une présence en Afghanistan et dans les environs, ce qui constitue une menace pour la paix et la stabilité régionales. L'expérience a montré à maintes reprises que l'EIL et les groupes qui lui sont affiliés exploitent les conflits et les vulnérabilités existants dans les États et au sein des populations, provoquant ainsi un cercle vicieux de déstabilisation. À l'avenir, nous devons adopter une approche préventive et globale. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux causes profondes de la radicalisation, notamment aux facteurs qui conduisent aux griefs, à la marginalisation, à l'exclusion et à l'injustice. Deuxièmement, nous devons régler les conflits et les situations de sécurité précaires et complexes qui permettent aux organisations terroristes d'établir une présence. Troisièmement, en tant que facteur sous-jacent d'instabilité et de conflit, les changements climatiques sont un sujet de préoccupation croissante dans de nombreuses régions du monde et doivent être pris en compte dans nos mesures.

La tendance croissante de la radicalisation en ligne conduisant à toutes formes d'extrémisme violent est très inquiétante. Elle a probablement été exacerbée par la montée de la propagande en ligne pendant la pandémie. Il faut agir de toute urgence, notamment en adoptant une approche mobilisant l'ensemble de la société. L'inclusion et l'appui des sociétés informatiques privées seront essentiels. Nous devons empêcher l'EIL et d'autres groupes terroristes de collecter des fonds, notamment grâce à de nouvelles méthodes telles que le financement participatif et l'utilisation de cybermonnaies ou d'actifs virtuels.

Nos approches en matière de lutte contre le terrorisme doivent être globales. Les efforts déployés par les femmes pour promouvoir la prévention, la stabilisation et la déradicalisation à tous les niveaux de la société doivent être en première ligne de nos plans d'action. Les efforts de lutte contre le terrorisme ne peuvent pas servir de prétexte pour réduire l'espace civique ou l'accès humanitaire. On ne saurait trop insister sur le fait que les pratiques des États en matière de sécurité nationale doivent être conformes au droit international, notamment en ce qui concerne le respect et la protection des droits de l'homme. En outre, la violence sexuelle et fondée sur le genre est trop souvent utilisée comme une arme de guerre et comme une tactique de terrorisme. Il est essentiel de fournir des services de santé aux rescapés, notamment des services de santé sexuelle et procréative et un appui psychosocial.

Les faits montrent que la torture conduit souvent à de faux aveux, qui aboutissent à de fausses informations. C'est pourquoi il est de la plus haute importance que la collecte de renseignements antiterroristes se fasse de manière non coercitive et dans le respect des droits humains. La Norvège soutient depuis longtemps l'élaboration de manuels et de formations sur cette méthode, notamment en dotant les praticiens du secteur de la sécurité des meilleurs outils pour qu'ils puissent faire leur travail efficacement. Le partage d'informations par le biais de la coopération internationale en matière de police et de sécurité, à l'image des bases de données d'INTERPOL, est également important.

En conclusion, je souhaite évoquer les enterrements qui ont eu lieu cette semaine des 103 membres de la communauté yézidie tués par l'EIIL. Les images des rangées de cercueils et des familles en deuil, dont Nadia Murad, nous rappellent très concrètement les enjeux de notre lutte internationale contre le terrorisme, l'importance de la reddition de comptes et le poids de nos discours et des engagements que nous avons pris dans cette salle aujourd'hui.

Annexe XII**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Aujourd'hui, 10 février, la Russie célèbre la Journée des diplomates, notre fête professionnelle. Ce n'est toutefois pas une invitation à nous féliciter nous-mêmes. Au contraire, je voudrais féliciter le Secrétaire général adjoint Voronkov. Avant de prendre ses fonctions, il était un éminent diplomate russe, et je lui adresse mes vœux les plus chaleureux.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx pour l'efficacité avec laquelle ils dirigent leurs entités respectives en matière de surveillance des terroristes et d'assistance aux États pour lutter contre le terrorisme dans le contexte complexe du monde actuel. Les terroristes profitent de la pandémie mondiale et des perturbations socio-économiques qui y sont liées pour gagner de nouveaux adhérents. Ils utilisent activement Internet à ces fins. Les dirigeants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) utilisent les ressources du Web pour gérer leurs cellules et unités de combat et pour promouvoir leur idéologie.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général de la menace que représente l'EIIL. Le rapport dont nous sommes saisis (S/2021/98) démontre clairement que cette organisation terroriste maintient ses positions dans plusieurs régions du monde. La menace de l'EIIL prend de l'ampleur dans la zone sahélo-saharienne : dans le sud-est du Mali, dans les régions du nord du Burkina Faso et dans les régions de l'ouest du Niger. L'État islamique du Grand Sahara autoproclamé poursuit l'objectif de créer un « califat » islamique. Les militants ayant pris pied en Afrique centrale, la menace qu'ils pénètrent dans les pays d'Afrique australe demeure. Le Mozambique connaît une situation assez compliquée où des chefs de milice cherchent à s'emparer des champs de gaz pour s'assurer une source de financement durable.

L'EIIL a subi une défaite considérable en Syrie. Cependant, la menace terroriste persiste dans ce pays, en raison, tout d'abord, de la présence de Hay'at Tahrir el-Cham, un groupe qui compte parmi ses membres environ 15 000 militants, et dont les principales forces sont concentrées à Edleb, à l'ouest d'Alep et au nord-est de Lattaquié. Hourras el-Din, un groupe qui compte parmi ses adhérents environ 9 000 militants, dont au moins la moitié sont des combattants terroristes étrangers du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, constitue également une menace sérieuse pour la Syrie.

En ce qui concerne la Syrie, le problème du rapatriement des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, en particulier les enfants mineurs, a pris des proportions considérables. Malheureusement, un certain nombre de pays d'origine de ces combattants préfèrent fermer les yeux sur cette question. Un exemple frappant est le problème du camp de Hol, qui depuis plusieurs années maintenant est régulièrement mentionné dans les rapports du Secrétaire général. Pour résoudre le problème de ce camp, les États dont les ressortissants se trouvent dans le camp doivent établir une interaction stable avec les autorités légitimes de la Syrie.

La Russie coopère étroitement avec les autorités syriennes et iraqiennes pour déterminer où se trouvent les mineurs russes dans ces pays et s'assurer qu'ils rentrent chez eux. Fin décembre 2020, une opération humanitaire a permis de rapatrier 19 enfants âgés de 3 à 15 ans. Depuis décembre 2018, 274 enfants sont rentrés en Russie en provenance de zones de conflit : 122 d'Iraq et 152 de Syrie. À présent, des documents ont été préparés pour 96 autres enfants qui vivent actuellement dans des camps de réfugiés en Syrie. Nous appelons les États à tout mettre en œuvre pour empêcher les enfants de tomber dans le cycle de la violence perpétrée par les terroristes.

Il est tout aussi important de coopérer pleinement pour que les combattants terroristes étrangers répondent de leurs actes. En premier lieu, il doit y avoir une coopération avec les États sur le territoire desquels des crimes terroristes ont été commis. Au lieu de cela, nous assistons à des tentatives de la part de certains États de créer des mécanismes quasi-légaux pour coopérer avec des individus et des entités qui ne sont pas autorisés à administrer la justice.

Nous ne pouvons manquer de mentionner le problème des organisations pseudo-humanitaires créées par les services spéciaux occidentaux. Au lieu de poursuivre leurs nobles objectifs proclamés, elles sont utilisées à des fins de provocation et d'incitation aux conflits. Les Casques blancs, qui sont étroitement liés aux terroristes, principalement ceux du Front el-Nosra, sont un triste exemple de ce phénomène. Le financement de cette organisation n'a pas cessé. Fait remarquable, après la défaite de l'EIL en Syrie, des membres des Casques blancs ont été transférés vers des pays voisins, des sponsors occidentaux ayant promis de les transporter. Mais il semblerait que les choses aient mal tourné. On craint maintenant que ces prétendus travailleurs humanitaires inspirent des activités terroristes dans leurs nouveaux lieux d'implantation.

L'EIL conserve de solides positions en Afghanistan, et c'est pourquoi les menaces terroristes et liées à la drogue se propagent de l'Afghanistan vers d'autres pays de la région et au-delà. Malgré les efforts des autorités nationales chargées de faire respecter la loi, qui ont été déployés avec l'aide et la participation directe d'un contingent militaire étranger, il n'y a aucun signe de stabilisation de la situation pour le moment.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme en Afghanistan, il faut rappeler les crimes commis dans ce pays par les contingents militaires étrangers et le personnel d'entités militaires privées. Ces crimes doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs devront répondre de leurs actes.

En conclusion, nous voudrions dire que la lutte contre l'EIL porte ses fruits. Bien qu'aujourd'hui nous ne puissions pas honnêtement parler d'un califat terroriste créé par l'EIL, le groupe s'efforce toujours de s'adapter à l'environnement changeant et représente une menace réelle. Les terroristes tirent profit du manque d'unité et des contradictions entre les États. Nous ne devons pas oublier que l'EIL est né de l'emploi illégitime de la force sur le territoire d'un État étranger et de livraisons d'armes transfrontalières illégales. Les États doivent rester unis, coopérer et mettre de côté leurs désaccords s'ils veulent contrer l'EIL conformément à leurs obligations énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité et les conventions internationales.

En outre, les mécanismes de l'ONU et les programmes d'assistance technique connexes doivent se partager les tâches afin de consolider les progrès réalisés dans la lutte contre l'EIL. En conséquence, le rapport du Secrétaire général souligne l'importance des droits de l'homme et des aspects liés au genre dans les programmes et initiatives de l'ONU. Si ces aspects sont effectivement importants, les approches équilibrées définies dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies doivent être préservées.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Deuxième Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx de leurs exposés informatifs. Leurs efforts continus pour assurer une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont essentiels à nos efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

La menace transnationale que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes exige une attention urgente. Afin d'atténuer et de contrer cette menace imminente, les États Membres de l'ONU et la communauté internationale doivent renforcer leur coordination et adapter leurs outils afin de relever efficacement les défis actuels.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste profondément préoccupée par la menace en constante évolution que font peser les activités menées par l'EIIL dans différentes régions du monde, depuis le Moyen-Orient et l'Afrique jusqu'à l'Europe et l'Asie. À cet égard, une coopération internationale efficace en matière de collecte et de partage d'informations et de renseignements concernant les nouvelles menaces est nécessaire pour mieux anticiper les changements et préparer les ripostes. À cette fin, nous saluons les efforts conjoints déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour offrir aux États Membres une assistance technique liée à la lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 2395 (2017).

Il est d'une importance capitale que les États Membres relèvent collectivement les défis persistants posés par les combattants terroristes étrangers. En abordant les questions complexes relatives à ces combattants, les États Membres doivent coordonner les efforts entrepris aux niveaux national, régional et international et en tirer parti, dans le respect du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général (S/2021/98), un grand nombre d'enfants associés à l'EIIL sont détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne et en Iraq. Nous réaffirmons notre appui aux États Membres qui participent à la réadaptation et à la réintégration des enfants rapatriés, et exhortons les États à partager leurs bonnes pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés du rapatriement réussi de leurs ressortissants des principales zones de conflit.

Il reste encore beaucoup à faire pour mieux lutter contre le financement du terrorisme. La pandémie de maladie à coronavirus a compliqué les difficultés persistantes auxquelles se heurtent les États Membres dans la lutte contre le financement du terrorisme, ce qui suscite de nouveaux problèmes liés notamment au recours de plus en plus fréquent à des opérations en ligne et à la diminution des contacts directs avec les clients. Nous sommes fermement convaincus qu'une meilleure réglementation permet de garantir le respect des dispositions en matière de lutte contre le terrorisme. De même, les initiatives de lutte contre le financement du terrorisme doivent être conçues de manière à stimuler, et non fragiliser, l'activité socioéconomique légitime. La réduction des risques dans le secteur financier doit être fondée sur des accords de collaboration mutuelle qui permettent de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, tout en protégeant les secteurs bancaires des pays concernés contre les pressions économiques négatives.

Je voudrais, pour terminer, rappeler que le Conseil de sécurité est l'organe international auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre mission doit consister à lutter contre l'EIL et la menace terroriste au sens large en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires pour assurer la sécurité dans le monde, en bloquant les fonds de l'EIL de manière judicieuse et ciblée et en atténuant les effets de la propagande terroriste sur les populations du monde entier. Nous devons rester unis et faire preuve d'efficacité dans notre lutte contre le fléau de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Annexe XIV**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens à remercier de leurs exposés détaillés M. Vladimir Voronkov, Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Alors que nous examinons aujourd'hui un nouveau rapport (S/2021/98) sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), la situation mondiale reste désastreuse en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours, qui a frappé tous les pays et éclipsé plusieurs volets de la paix et de la sécurité internationales, notamment la question du terrorisme.

Étant donné que les répercussions de la pandémie perdurent, la menace terroriste s'est accrue dans le monde entier, en particulier dans les zones de conflit. L'EIIL, malgré sa défaite militaire en Iraq et en Syrie, tente toujours d'exploiter les conditions de sécurité et la situation sanitaire pour reconstituer ses rangs, recouvrer ses capacités sur le terrain et diffuser sa propagande terroriste, notamment en ligne.

Il ne fait aucun doute que les effets de la pandémie seront ressentis dans les zones non touchées par un conflit, étant donné les implications socioéconomiques à moyen et long terme de la COVID-19, qui, si elles ne sont pas prises en compte, contribueront à exacerber les conditions qui alimentent le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le financement du terrorisme reste une préoccupation majeure, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. L'EIIL et Al-Qaida disposent d'importantes réserves de trésorerie, d'autant que les organisations terroristes en sont venues à s'appuyer sur des activités criminelles organisées, notamment la traite des personnes, le trafic de drogues, de ressources pétrolières et d'armes, les enlèvements, l'extorsion et d'autres actes criminels.

À cet égard, le Conseil de sécurité, agissant en particulier par l'intermédiaire du Comité contre le terrorisme et du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, doit accorder une plus grande attention à cette question et en assurer le suivi, et continuer à aider les États à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent dans la lutte contre le financement du terrorisme, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies modernes par les terroristes, le système de transfert de fonds, les monnaies virtuelles et cryptées et les prestataires de services financiers non officiels.

La Tunisie est profondément préoccupée par la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, où les groupes terroristes profitent des conflits et des conditions socioéconomiques et de sécurité fragiles pour étendre leurs activités dans la région. L'envoi de terroristes et de mercenaires dans les zones de conflit a contribué à déclencher et à prolonger les conflits, compliquant ainsi le processus de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, la Tunisie suit avec une profonde préoccupation les informations selon lesquelles il y aurait de nombreux combattants terroristes en Libye, ce qui constituerait une menace supplémentaire pour la sécurité des pays voisins et de la région du Sahel. Elle se félicite de la feuille de route adoptée par le Forum de dialogue politique interlibyen à Tunis. Nous espérons que la feuille de

route contribuera à mettre fin au conflit, rétablissant ainsi la sécurité et la stabilité et éradiquant le terrorisme dans la région. Nous attendons également avec intérêt la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Il s'agit notamment de veiller à ce que tous les combattants et mercenaires étrangers quittent la Libye.

La Tunisie est également préoccupée par la montée des actes de terrorisme perpétrés par les groupes d'extrême droite, dont la menace augmente plus rapidement que jamais. Ces groupes, à leur tour, cherchent à tirer parti de la pandémie pour diffuser des théories du complot et des idéologies racistes fondées sur la xénophobie et la haine des minorités.

Tout au long de sa transition démocratique, la Tunisie s'est efforcée de mettre sa législation nationale en conformité avec le cadre juridique international, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour que la lutte contre le terrorisme soit efficace et pleinement conforme aux principes des droits de l'homme et que les libertés fondamentales soient protégées. En outre, mon pays attache la plus grande importance à la promotion de la coopération internationale et multilatérale, au partenariat avec la société civile et au renforcement du rôle des jeunes et des femmes. La Tunisie a cherché à faire de ces priorités le thème central de la réunion de haut niveau que le Conseil de sécurité a convoquée en janvier (voir S/2021/48) pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité contre le terrorisme.

Dans ce contexte, je me félicite de l'adoption par le Conseil de la déclaration de son président (S/PRST/2021/1), dans laquelle il réaffirme sa ferme volonté d'intensifier l'action internationale unifiée et concertée menée face au fléau du terrorisme, notamment en renforçant les capacités des États, en s'attaquant aux causes profondes qui favorisent l'extrémisme violent et le terrorisme, en adoptant une approche participative et en respectant les normes internationales relatives aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Enfin, en cette année au cours de laquelle la lutte contre le terrorisme occupera le devant de la scène, la Tunisie est prête à continuer à travailler avec tous les États concernés, les entités des Nations Unies et divers acteurs influents dans le cadre d'importantes activités à venir, telles que l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et le renouvellement des mandats de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Nous espérons que cela contribuera à renforcer la coopération multilatérale et à atteindre notre objectif collectif consistant à libérer le monde du terrorisme.

Annexe XV**Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me joins aux autres délégations pour condamner l'attaque perpétrée ce matin contre 26 soldats de la paix togolais qui servaient à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous souhaitons un prompt rétablissement à tous les blessés.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2021/98), Daech représente toujours une menace mondiale. Malgré des défaites territoriales, le groupe a toujours la capacité de mener des attaques meurtrières en Syrie et en Iraq. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans les camps de personnes déplacées, sur laquelle le rapport attire l'attention. Le Royaume-Uni facilite le retour des enfants non accompagnés ou orphelins au cas par cas et en prenant en considération les préoccupations de sécurité nationale. Mais ceux qui ont combattu pour le compte de Daech ou qui l'ont soutenu doivent être traduits en justice pour leurs crimes devant la juridiction la plus appropriée, qui est souvent celle où ces crimes ont été commis.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la présence de Daech à travers le monde, en particulier en Afrique subsaharienne. Il faut également contrer ses activités de recrutement et d'incitation en ligne. Le Royaume-Uni reste un membre actif de la Coalition mondiale contre Daech. Nous codirigeons les efforts de la coalition visant à contrer la menace liée à la propagande.

Au niveau de l'ONU, le Royaume-Uni continuera de demander à ce qu'on accorde plus d'attention à la prévention de l'utilisation abusive d'Internet par les terroristes, à la sécurité aérienne, ainsi qu'aux nouvelles menaces autres que celles posées par Daech, comme le terrorisme d'extrême droite. Nous insisterons également sur la nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et nous donnerons la priorité à la prévention et aux approches mobilisant l'ensemble de la société.

Je voudrais conclure en m'associant aux propos tenus par la représentante de la France pour défendre les Casques blancs. Nous sommes habitués à entendre ces insultes dans nos débats sur la Syrie et nous y avons répondu lors de ces réunions. Il est triste d'entendre ce genre de commentaires dans un débat sérieux sur la lutte contre le terrorisme.

Annexe XVI

Déclaration de M. Jeffrey DeLaurentis, Représentant suppléant par intérim chargé des affaires politiques spéciales à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx de leurs exposés et je remercie l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, pour leurs efforts en vue de l'élaboration du rapport (S/2021/98).

Sous la direction du Président Biden, les États-Unis se sont engagés à travailler avec la Coalition mondiale pour vaincre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en vue d'une défaite durable et totale de ce groupe terroriste.

L'EIIL représente toujours une menace grave. Le groupe exploite l'instabilité qui règne en Iraq et en Syrie, exprime son intention de commettre des attentats à l'étranger et continue d'inspirer des attaques terroristes, de l'Afrique subsaharienne à l'Asie-Pacifique. Empêcher une résurgence de l'EIIL en Iraq et en Syrie, ainsi que de ses affiliés et réseaux en dehors du Moyen-Orient, reste une priorité du Gouvernement américain et de ses partenaires et alliés au sein de la Coalition mondiale contre Daech.

Depuis la chute du califat en Iraq et en Syrie, la menace posée par l'EIIL et ses affiliés n'a cessé d'évoluer, et en tant que communauté internationale, nous devons continuellement adapter notre compréhension de la menace et nos efforts pour y faire face.

La Coalition mondiale contre Daech concentre ses efforts sur l'éradication de l'EIIL sur la base de quatre principaux axes d'action non militaires : la lutte contre le financement ; les campagnes de contre-propagande ; la détention et le rapatriement des combattants terroristes étrangers ainsi que l'application du principe de responsabilité pour les crimes et les exactions qu'ils ont commis ; et la stabilisation des zones libérées des griffes de l'EIIL.

Nous continuons à surveiller la situation alarmante des dizaines de milliers de combattants étrangers soupçonnés de terrorisme qui sont encore dans les zones de conflit. Nous constatons avec inquiétude que des femmes et des enfants languissent dans des camps dans des conditions désastreuses, avec un accès limité à l'éducation, ce qui augmente le risque de radicalisation. La menace mondiale que représente l'EIIL va s'aggraver si les membres de la communauté internationale ne rapatrient pas leurs citoyens. Nous encourageons la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe de surveillance du Comité 1267 à suivre de près cette menace et à continuer de guider l'initiative en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Outre le fait qu'il constitue la meilleure option du point de vue de la sécurité, le rapatriement est tout simplement un impératif moral. Selon les estimations, 90 % des enfants qui sont dans les camps ont moins de 12 ans et 50 % ont moins de 5 ans. Ils ont un accès restreint à la nourriture, aux soins médicaux, à l'eau propre et à d'autres services de base. L'éducation est presque inexistante. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas réaliser leur plein potentiel.

Au-delà des zones de conflit, la menace posée par les affiliés de l'EIIL dans le monde augmente, en particulier sur le continent africain. Il est alarmant, mais pas surprenant, que ces affiliés œuvrent de concert sur le continent africain. Cela représente un danger pour nous tous.

Nous nous faisons une joie de travailler en collaboration avec nos partenaires du Comité 1267 pour continuer à faire face à cette menace en constante évolution. Le Comité a déjà désigné six affiliés de l'EIL opérant en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale et orientale. Nous espérons que d'autres affiliés, notamment africains, seront désignés dans les mois à venir.

Alors que le monde se mobilise pour relever les graves défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19), les terroristes exploitent la pandémie pour mener des campagnes de désinformation afin de faire avancer leur programme et de recueillir des soutiens pour leur cause. Les groupes terroristes comme l'EIL adaptent leurs messages afin de saper la confiance dans les gouvernements, de menacer la gouvernance légitime et de provoquer la violence.

Nous devons poursuivre notre action commune pour lutter contre ces menaces et vaincre l'EIL et ses affiliés une fois pour toutes.

Annexe XVII**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Chargé d'affaires par intérim du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx de leurs exposés informatifs.

Nous apprécions vivement le douzième rapport stratégique du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2021/98), qui présente de nouvelles conclusions sur l'évolution de la menace posée par l'EIL (Daech).

Nous prenons note de certaines évolutions positives au cours des six derniers mois. Toutefois, nous constatons avec préoccupation que les menaces posées par l'EIL se sont aggravées et continuent de progresser. Dans les zones de conflit, les retombées socio-économiques de la pandémie risquent d'exacerber les conditions propices au terrorisme, notamment les inégalités, les injustices, la marginalisation et les tensions. Ces conditions peuvent être exploitées par l'EIL et ses affiliés, qui misent sur une résurgence.

Nous appelons la communauté internationale à rester vigilante à tout moment. Nous devons utiliser tous les moyens possibles pour empêcher les terroristes d'exploiter les vulnérabilités résultant de la crise sanitaire mondiale, par exemple en forgeant des liens avec des groupes de la criminalité organisée ou en collectant des fonds par le recours aux cybermonnaies. L'utilisation d'Internet par les terroristes à des fins de propagande et de radicalisation reste un défi de taille auquel il faut s'attaquer réellement, d'autant plus que les personnes passent plus de temps à la maison et en ligne et sont confrontées à de graves difficultés en raison de la pandémie.

Le terrorisme est l'ennemi commun de toute l'humanité. La solidarité et la coopération sont nos réponses les plus efficaces. Le Conseil doit maintenir son engagement ferme à détecter et à prévenir les nouvelles menaces liées au terrorisme international. La coopération internationale et l'assistance technique sont essentielles pour renforcer les capacités nationales à surveiller les mouvements des terroristes, à détecter les attaques imminentes et à y répondre, à prévenir leur recrutement et leur financement, et à contrer les discours terroristes.

Nous saluons les efforts déployés par les organes compétents des Nations Unies pour veiller à la continuité des opérations et mener un dialogue régulier avec les États Membres. Nous saluons les initiatives de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Bureau de lutte contre le terrorisme visant à aider les États Membres à lutter contre le financement du terrorisme dans le plein respect du droit international, compte tenu du recours accru aux transactions en ligne à travers le monde.

Des milliers de combattants de l'EIL, y compris des combattants terroristes étrangers, et les membres de leur famille se trouvent toujours dans des centres de détention en Iraq et en Syrie. Nous prenons note du caractère préoccupant et urgent de leur situation insoutenable et des menaces potentielles pour la sécurité. Face aux risques d'évasion de ces installations ou de troubles en pleine épidémie de coronavirus, des mesures rapides et efficaces s'imposent.

Notre réponse et notre comportement face aux combattants de l'EIL et aux membres de leurs familles doivent être basés sur les normes communes du droit international et être en accord avec les législations nationales. Nous encourageons les États Membres et les organisations internationales à renforcer le partage des meilleures pratiques en matière de rapatriement, de poursuites, de réadaptation et de

réintégration des combattants terroristes étrangers et des personnes à leur charge, le cas échéant, tout en veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les situations où des enfants sont concernés.

Enfin et non des moindres, le terrorisme ne peut être éradiqué que si on l'aborde de manière globale. Il convient de promouvoir des stratégies globales pour s'attaquer à ses causes profondes, édifier des sociétés équilibrées et unies qui résistent au terrorisme et à la radicalisation, encourager un développement socioéconomique durable et une culture de paix et de tolérance, et favoriser la réconciliation nationale. Une approche mobilisant l'ensemble de la société et associant tous les acteurs, y compris les organisations non gouvernementales, les acteurs privés et les entreprises technologiques, reste pertinente.

Pour terminer, le Viet Nam demeure résolument opposé au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous continuerons de nous employer activement à faire progresser la lutte mondiale contre le terrorisme sur la base de la Charte des Nations Unies, du droit international et de nos valeurs communes.
